

# Rapport annuel de mise en œuvre 2019

## *Résumé pour les citoyennes et les citoyens*

*Programme Opérationnel Fonds Social européen 2014-2020 pour la Région de Bruxelles-Capitale (RBC)*

**« Investissement pour la croissance et l'emploi »**

C(2014)10235



Avec le soutien du  
Fonds social européen

# Table des matières

Introduction .....	1
Axe prioritaire 1 – Intégration durable des jeunes sur le marché de l'emploi.....	2
Axe prioritaire 2 – Accès à l'emploi pour tous .....	4
Axe prioritaire 3 – Amélioration de l'intégration professionnelle des personnes en situation ou menacées d'exclusion .....	6
Axe prioritaire 4 – Assistance technique .....	9
Budget adopté par la Commission européenne .....	9

*Mise en œuvre  
du programme  
opérationnel FSE  
“investissement  
pour la  
croissance et  
l’emploi”*

## Introduction

### Programme Opérationnel Fonds Social européen 2014-2020 pour la Région de Bruxelles-Capitale

Le programme opérationnel (PO) Fonds Social européen pour la période 2014-2020 en Région de Bruxelles-Capitale (RBC) a été approuvé le 19 décembre 2014 par la Commission européenne (CE). Le PO est structuré autour de 3 axes prioritaires visant différents groupes cibles.

Le premier axe vise, d'une part à renforcer l'accompagnement des jeunes à l'intégration rapide et durable sur le marché de l'emploi.

Le deuxième axe a pour but de renforcer l'accompagnement des chercheurs d'emploi à l'emploi via des dispositifs d'accompagnement personnalisés, d'améliorer l'adéquation entre les besoins des employeurs et les compétences des chercheurs d'emploi bruxellois afin d'accroître le taux d'emploi et de renforcer la mobilité transnationale des travailleurs.

Le troisième axe est dédié à augmenter l'accompagnement à l'inclusion sur le marché de l'emploi des publics les plus vulnérables en réduisant leurs obstacles sur le marché du travail et à favoriser l'insertion des personnes les plus vulnérables et victimes de discrimination sur le marché du travail par la promotion de la diversité et de la lutte contre les discriminations.

L'année 2019 est caractérisée par plusieurs moments importants : une nouvelle augmentation du budget dans le cadre de l'Initiative Emploi des Jeunes (IEJ), le lancement du partenariat pour l'accompagnement des NEETs (jeunes ni en emploi, enseignement ou formation) et le renforcement du service anti-discrimination.

En 2019, plus de 22.300 chercheurs d'emploi bruxellois ont débuté une action dans le cadre du PO FSE.

*Le coaching vise à soutenir les dernières étapes d'une transition positive et concrète du jeune chercheur d'emploi vers un emploi ou un stage et à favoriser l'acquisition d'une première expérience en milieu professionnel.*

## Axe prioritaire 1 – L'intégration durable des jeunes sur le marché de l'emploi

### Résumé de la mise en œuvre

En 2019, le nombre total des participants à l'ensemble des actions de l'axe 1 s'élève à plus de 5.300 jeunes. La plupart de ces participants (4.465) ont été reçus par le service Youth Guarantee d'Actiris.

L'ensemble des actions dans le cadre de l'Initiative Emploi pour la Jeunesse (IEJ) a touché un peu plus de 840 jeunes en 2019 (l'offre des stages européens, l'offre des Convention Premier Emploi dans les organismes publics et l'accompagnement des jeunes NEETs). L'action de sensibilisation dans les écoles secondaires (JEEP (FR) / JUMP (NL)) a touché 184 classes. Le nombre d'élèves qui ont trouvé un job étudiant s'élève en 2019 à 415.

Nous pouvons en conclure que l'ensemble des opérations dans l'axe 1 sont en mesure d'atteindre les objectifs finaux en termes de réalisations.

### Données relatives aux projets soutenus

#### Objectif Spécifique : Renforcer l'accompagnement des jeunes à l'intégration rapide et durable sur le marché de l'emploi par le biais d'actions de sensibilisation et de coaching

**Projet JEEP/JUMP** : sensibilisation et information sur le marché de l'emploi à destination des jeunes de l'enseignement secondaire. Le dispositif JEEP propose 3 services : un service de formation et de sensibilisation à la vie active destiné aux élèves bruxellois en dernière année de l'enseignement secondaire, un service Job-étudiant et un service de recrutement pour les entreprises. JUMP est la version néerlandophone du projet et a pour but d'informer les élèves bruxellois des écoles néerlandophones sur le marché de l'emploi et de les sensibiliser à la vie active. Durant l'année 2019, 184 classes ont été touchées par des mesures d'information et de sensibilisation du projet et 415 élèves ont trouvé un job étudiant.

*Contribution du FSE : 240.000 EUR par an - Nos partenaires : la mission locale de Forest (JEEP), Tracé Brussel (JUMP naar Werk)*

**Projet Service Youth Guarantee** : Le service Youth Guarantee d'Actiris est destiné aux jeunes de moins de 25 ans à la sortie des études et a pour mission de leur proposer un emploi, un stage ou une formation dans les 4 mois suivant leur inscription chez Actiris. L'action s'intègre dans le parcours du jeune chercheur d'emploi identifié comme « prêt à l'emploi ».

Le coaching à l'emploi et dans l'emploi est personnalisé et constitue une étape complémentaire à l'orientation, à l'accompagnement et aux actions de recherche active d'emploi réalisées en amont par les conseillers de première ligne et les partenaires d'Actiris. Il vise à soutenir les dernières étapes d'une transition positive et concrète du jeune chercheur d'emploi vers un emploi ou un stage et à favoriser l'acquisition d'une première expérience en milieu professionnel.

*Contribution du FSE : 247.000 EUR par an - Participants (2019) : 4.465 jeunes*

**Objectif Spécifique : Proposer une offre de qualité portant sur un emploi, une formation, un stage ou un apprentissage aux jeunes demandeurs d'emploi bruxellois**

**Projet CPE-OIP** : le service Youth Guarantee sélectionne, sur base des offres d'emploi CPE et des dossiers IBIS des chercheurs d'emploi, les jeunes dans les conditions qui correspondent le mieux aux profils recherchés par les OIP (Organismes d'Intérêt Public). L'action a pour but d'offrir un contrat de premier emploi (CPE) afin que les jeunes puissent avoir une première expérience professionnelle formatrice d'une durée d'un an à travers une mesure d'aide à l'emploi.

*Contribution du FSE : 980.000 EUR par an - Participants (2019) : 155*

**Projet Stages européens** : L'objectif des Stages européens d'Actiris International est de fournir aux jeunes chercheurs d'emploi bruxellois de moins de 30 ans une expérience pratique de maximum 6 mois à temps plein de travail chez un employeur (privé ou public) dans un autre pays européen.

*Contribution du FSE : 490.000 EUR par an - Participants (2019) : 105*

**Projet Accompagnement NEETs** : Cette action, exécuté par 11 partenaires, a pour but d'accompagner des jeunes qui ne sont ni en enseignement, ni en formation, ni au travail vers une formation, un stage ou un emploi en utilisant la méthodologie outreach.

*Contribution du FSE : 420.000 EUR par an - Participants (2019) : 582*

Le service de consultants employeurs a enregistré 37.387 offres d'emploi en 2018.

## Axe prioritaire 2 – L'accès à l'emploi pour tous

### Résumé de la mise en œuvre

Toutes les actions sont opérationnelles dans cet axe. En 2019, le nombre total des personnes accompagnées par le service GRAE et les ARAE s'élève à 9.014. Les consultants employeurs du service Select Actiris ont enregistré plus de 32.000 offres d'emploi et ont eu plus de 34.690 contacts distincts avec des employeurs.

Concernant la mobilité (Boost Your Mobility) des travailleurs en Europe, le nombre d'emploi ou stages à l'étranger attribué dans la zone EURES est de 310.

### Données relatives aux projets soutenus

#### Objectif Spécifique : Renforcer l'accompagnement des chercheurs d'emploi à l'emploi via des dispositifs d'accompagnement personnalisés

**Projet Guidance Recherche Active d'Emploi (GRAE) :** Le service GRAE d'Actiris propose des activités, en groupe ou individuellement sur rendez-vous, adaptées aux besoins des chercheurs d'emploi (CE). Il s'agit de répondre aux besoins d'accompagnement des CE via différentes actions et outils adaptés et complémentaires afin de permettre une transition fluide vers l'emploi. Cette mesure vise à mobiliser, motiver et soutenir le chercheur d'emploi dans la mise en œuvre de son plan d'actions.

*Contribution du FSE : 730.000 EUR par an - Participants (2019) : 3.439*

**Projet Ateliers de Recherche Active d'Emploi (ARAE) :** Les ARAE proposent une aide à l'insertion et à la réinsertion professionnelle : aide à la recherche d'emploi, bilan professionnel, rédaction du curriculum vitae, prise de contact avec les entreprises, préparation à l'entretien d'embauche.

*Contribution du FSE : 1.070.000 EUR par an - Participants (2019) : 5.575*

#### Objectif Spécifique : Améliorer l'adéquation entre les besoins des employeurs et les compétences des chercheurs d'emploi bruxellois afin d'accroître le taux d'emploi

**Projet consultants employeurs :** Les consultants employeurs du service Select Actiris contactent chaque jour des entreprises bruxelloises afin de récolter des offres d'emploi et de les informer sur les services proposés par Actiris ainsi que sur les mesures d'aide à

l'embauche dont ils peuvent bénéficier. En 2019, le service a enregistré 32.044 offres d'emploi.

*Contribution du FSE : 655.000 EUR par an*

**Objectif Spécifique : Renforcer la mobilité transnationale des travailleurs via le renforcement qualitatif d'EURES**

**Projet EURES Boost Your Mobility:** Actiris International vise à faciliter la mobilité internationale et accompagne les chercheurs d'emploi bruxellois qui souhaitent travailler à l'étranger. En 2019, 85 actions de publicité à la mobilité ont été effectuées et 310 placements uniques des personnes à l'emploi ou stage ont été réalisés.

*Contribution du FSE : 65.000 EUR par an*

## Axe prioritaire 3 – Amélioration de l'intégration professionnelle des personnes en situation ou menacées d'exclusion

### Résumé de la mise en œuvre

Les différentes actions sont opérationnelles et l'ensemble des projets de l'axe 3 a touché 7.982 chercheurs d'emploi en 2019. La grande majorité (6.164) a été accompagnée par les jobcoachs des 19 CPAS bruxellois. Ces jobcoachs sont chargés d'organiser un accompagnement individualisé dans le cadre d'un parcours d'insertion comprenant, notamment, les phases suivantes : accueil, élaboration du projet professionnel, orientation et suivi des actions de (pré)formation, aide à la recherche d'emploi.

Le service LINK d'Actiris, qui a commencé ses activités en janvier 2015 et qui assure la transition professionnelle à la fin d'une expérience formative, a suivi de nouveau plus de 1.590 chercheurs d'emploi en 2019.

Le réseau des structures d'accueil réparti sur la région bruxelloise a bénéficié à 218 parents chercheurs d'emploi en 2019.

Concernant la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité sur le marché de l'emploi bruxellois, le service Diversité d'Actiris a conventionné 50 nouvelles entreprises dans le cadre d'un plan diversité et la cellule d'Actiris, visant à aider les institutions publiques à intégrer des « clauses sociales » dans les marchés publics, a contacté 21 différents pouvoirs publics. La cellule est intervenue 48 fois dans la rédaction des clauses sociales.

Le service Anti-Discrimination a ouvert 66 dossiers suite à une notification d'une personne qui se sent discriminée dans son recherche d'emploi et a renvoyé 3 dossiers à Unia ou à l'Institut pour l'égalité des chances Hommes-Femmes ou aux syndicats ou à l'Inspection régionale du travail.

### Données relatives aux projets soutenus

**Objectif Spécifique : Augmenter l'accompagnement à l'inclusion sur le marché de l'emploi des publics les plus vulnérables en réduisant leurs obstacles sur le marché du travail**



*Le service Link a pour objectif de mener des actions de courte durée pour mettre à l'emploi les chercheurs d'emploi en fin de formation qualifiante ou autre expérience formative ainsi qu'en fin de contrat "article 60".*

**Projet CPAS** : Le job-coach du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) est chargé de l'accompagnement individualisé des chercheurs d'emploi aidés dans le cadre d'un parcours d'insertion professionnelle.

*Contribution du FSE : 1.080.000 EUR par an - Participants (2019) : 6.164*

**Projet Service Link** : Le service Link d'Actiris a pour objectif de mener des actions de courte durée pour mettre à l'emploi les chercheurs d'emploi en fin de formation qualifiante ou autre expérience formative ainsi qu'en fin de contrat "article 60". Le but de ce contrat est de permettre au chercheur d'emploi d'avoir une première expérience professionnelle et/ou d'ouvrir le droit aux allocations de chômage.

*Contribution du FSE : 217.000 EUR par an - Participants (2019) : 1.569*

**Projet Structures d'Accueil** : L'action consiste à soutenir des structures d'accueil d'enfants de moins de 3 ans dont les parents sont engagés dans un parcours de formation et d'insertion auprès d'Actiris. En 2019, 102 places de crèches ont été mises à la disposition des parents chercheurs d'emploi qui répondaient aux conditions.

*Contribution du FSE : 472.000 EUR par an – participants (2019) : 218 (parents)*

### **Objectif Spécifique : Favoriser l'insertion des personnes les plus vulnérables et victimes de discrimination sur le marché du travail par la promotion de la diversité et de la lutte contre les discriminations**

**Projet Service Diversité** : Le Service Diversité d'Actiris offre un service d'accompagnement des entreprises dans le cadre de la promotion de la diversité et de la lutte contre les discriminations que ces dernières souhaiteraient mener. En 2019, le service Diversité d'Actiris a conventionné 50 nouvelles entreprises dans le cadre d'un plan diversité.

*Contribution du FSE : 230.000 EUR par an*

**Projet Clauses Sociales** : La mission du service Clauses Sociales est d'encourager l'intégration des personnes les plus vulnérables et les plus éloignées du marché de l'emploi via la promotion de l'utilisation de clauses sociales dans les marchés publics bruxellois. Cet encouragement est mis en œuvre par le biais d'analyses prospectives des marchés à venir des pouvoirs publics et par l'analyse au cas par cas de cahiers des charges. L'intervention consistera en un conseil relatif à la pertinence d'insérer une clause sociale dans un marché déterminé, en une information concernant les entreprises d'économie sociale bruxelloises, en une information relative aux différentes formules de stages ou de formations, en la rédaction de la clause sociale, et/ou en la relecture du cahier des charges comprenant une telle clause. En 2019, la cellule a contacté 21 organismes publiques différents et est intervenue 48 fois dans un rôle de conseil, de rédaction ou d'orientation.

*Contribution du FSE : 103.000 EUR par an*

**Projet Service Anti-Discrimination** : L'action a pour objectif l'accueil, le soutien et le suivi dans la durée de toute personne s'estimant discriminée dans sa recherche d'emploi. Ce travail se réalise, d'une part, en étroite collaboration avec tous les services d'Actiris qui peuvent être impliqués dans l'anti-discrimination à l'embauche, et, d'autre part, avec ses partenaires, voire avec d'autres experts opérationnels dans le domaine de la lutte contre les discriminations.

Le service Anti-Discrimination a ouvert 66 dossiers suite à une notification d'une personne qui se sent discriminée dans son recherche d'emploi et a renvoyé 3 dossiers à Unia ou à l'Institut pour l'égalité des chances Hommes-Femmes ou aux syndicats ou à l'Inspection régionale du travail.

*Contribution du FSE : 20.000 EUR par an*

## Axe prioritaire 4 – Assistance technique

En 2019, L'équipe chargée de la gestion et du contrôle était composée de 12,65 ETP dont 5 ETP entièrement consacrés au contrôle de première ligne. Dans le cadre du FSE+, 1 ETP a été recruté comme chef de projet pour préparer et coordonner l'établissement d'un nouveau programme opérationnel pour la période 2021-2027.

Notons que les échanges et collaborations avec les autorités de gestion FSE Wallonie-Bruxelles, ESF Vlaanderen et la cellule FEDER Bruxelles s'intensifient notamment dans le cadre des travaux de préparation FSE+.

### Budget adopté par la Commission européenne

Le budget total pour la période 2014-2020 s'élève à plus de 101 millions d'euros. Dans le tableau ci-dessous, ce montant est ventilé selon les axes prioritaires. L'axe 4, qui représente l'assistance technique (AT), est également repris dans le tableau.

### Les budgets disponibles par axe prioritaire

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total
1	FSE	Plus développées	Dépenses totales	34.159.990,00
2	FSE	Plus développées	Dépenses totales	38.567.678,00
3	FSE	Plus développées	Dépenses totales	26.254.210,00
4 (AT)	FSE	Plus développées	Dépenses totales	3.922.542,00
<b>Total</b>	<b>FSE</b>	<b>Plus développées</b>		<b>102.904.420,00</b>